

R.A.S. NUCLEAIRE RIEN A SIGNALER

Documentaire de Alain DE HALLEUX, chimiste spécialisé dans le nucléaire. Cet ancien photographe de guerre a réalisé plusieurs documentaires. Ce film dévoile les conditions de travail principalement dans les centrales nucléaires françaises. Un cri de ce réalisateur «LES CONDITIONS DE TRAVAIL SONT INACCEPTABLES». Deux années avec les travailleurs du nucléaire ont été nécessaires pour les besoins du tournage.

Suite à la libération des marchés et la privatisation d'EDF/GDF Suez, Areva, et les autres font appel de plus en plus à la sous-traitance. Personnel bon marché pour une rentabilité accrue, on est passé du risque « 0 » au risque « calculé » affirme un employé. La diminution des effectifs et de la maintenance génèrent la multiplication des petits incidents « niveau 1 » qui se traduisent par une centaine d'alertes annuelles. Des « incidents plus graves » : en 2006 à la suite d'un court-circuit à la centrale suédoise de Forsmark, la catastrophe est évitée in-extremis : 7 mn ! En 2008 une fuite d'uranium contamine 100 ouvriers au Tricastin, et puis, et puis...

80 % des sous-traitants sont désignés sous le nom de « Nomades du Nucléaire », emplois sous-payés de 1200 à 1500 € par mois, précarité de l'emploi. Les « jumpers » chargés d'entrer dans le générateur de vapeur pour obturer les tuyaux le reliant au réacteur nucléaire, ils font partie des ouvriers assurant la maintenance des centrales nucléaires : décontamineurs, mécaniciens, contrôleurs, scaphandriers, ... De moins en moins de temps pour bien faire leur travail, désinvestissement, harcèlement, souffrance au travail, peur. Ce contexte les amène à « cacher les choses », par exemple : présence de fissures, robinets pourris, ... pas pris en compte et, plus grave, rapport signé RAS ; « cacher la vérité », ce qui revient à dire « travailler = mentir ».

Ahurissant : 10 à 12 % de risques de cancers sont un nombre acceptable par la Société. Le sous-traitant n'est pas reconnu comme un travailleur du nucléaire !!!

Michel Leclerc viendra apporter son témoignage. Depuis 15 ans il mène un dur combat contre la COMURHEX (filiale Areva) où il a travaillé comme sous-traitant de 1980 à 1984 à l'usine de concentration d'uranium de Malvési-Narbonne. Contaminé à plusieurs reprises par de l'uranium, en 1992 il développe une leucémie myéloïde chronique, il sera sauvé par une greffe de la moelle osseuse. Maladie professionnelle reconnue par la Sécurité Sociale, depuis 1994 il veut faire reconnaître l'apparition de son cancer en responsabilisant la COMURHEX pour « faute inexcusable de l'employeur ». Le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale saisi en 1995 et 1999 reconnaît « la faute inexcusable de l'employeur » en soulignant que le sous-traitant n'est pas l'employeur mais bien la COMURHEX qui ne l'entend pas cette oreille. De là toute une suite juridique. Le 26 mars 2009 nouvelle audience, obtention de nouvelles expertises. Au travers de ce procès interminable, c'est tout le problème du développement de la sous-traitance qui est posé. Rolland Desbordes, Président de la CRIIRAD, au cours d'une conférence a dit « *A l'époque où Michel a été contaminé, les travailleurs précaires étaient surnommés la viande à rem (ancienne unité de dose, 100 rems = 1 sievert) tout juste bonne à recevoir des doses de rayonnements* ».

Espérons un dénouement favorable à ce procès qui aurait tout lieu de faire jurisprudence, « ne pas hésiter à dénoncer les inégalités, les problèmes et aller en justice même si ce n'est pas facile ».